

Rapport annuel

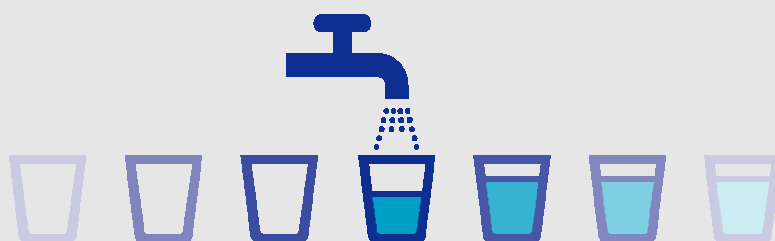
SIAEP DE LA FORÊT DE RAMBOUILLET



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2012
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2012

Sommaire

■	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU.....	3
■	RESSOURCES EN EAU.....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RÉSEAU	6
	SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ET PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	VÉRIFICATION DE L'INDEXATION DU TARIF	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	10
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000.....	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION	12
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	12
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	13
■	QUALITÉ DE L'EAU.....	13
■	PERFORMANCE DU RÉSEAU	14
■	INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	15
■	INDICATEURS SUR LA QUALITÉ DU SERVICE.....	15
■	INDICATEURS À CARACTÈRE SOCIAL	16
■	INDICATEURS PATRIMONIAUX	16
■	OPÉRATIONS ET TRAVAUX RÉALISÉS ET À VENIR.....	17
■	TRAVAUX RÉALISÉS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE	17
■	TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE.....	17
■	RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	18
■	RÉALISATIONS A VENIR PROPOSÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP de la Forêt de Rambouillet regroupe les communes d'Adainville, Bourdonne, Condé-sur-Vesgre, Emancé, Gazeran, Grandchamp, Hermeray, La Boissière-Ecole, La Hauteville, Le Tartre-Gaudran, Les Bréviaires, Mittainville, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint-Hilarion et Saint-Léger-en-Yvelines.

Environ 13 090 habitants (données INSEE) sont desservis par le service d'eau potable.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est Véolia Eau en vertu d'un contrat et de son avenant ayant pris effet le 1^{er} janvier 2007. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2018.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	11/07/2008	Modification de la fréquence des relevés de compteurs et de la facturation Modification de la formule d'indexation du tarif délégataire

■ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - Région Ile de France Centre sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, du génie civil
-----------------------	-----------------------------------

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU

Lien contractuel	Sens	Usage	Co contractant	Caractéristique	Date d'effet	Durée ou échéance [an]
Convention	Import	Permanent	SIRYAE	Sécurité d'alimentation pour la partie Nord-Ouest du SIAEP de la Forêt de Rambouillet	11/04/2006	31/12/2011
Convention	Import Export	Secours	Ville de Rambouillet	Conditions techniques et financières du nouveau raccordement et de la vente d'eau	01/11/2005	31/12/2012 (tacite reconduction par 3 années)

La convention avec le SIRYAE est arrivée à échéance fin 2011. La convention n'a, pour l'instant, pas été reconduite.

■ RESSOURCES EN EAU

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2011 [m³]	Production 2012 [m³]	Variation [%] 2011/2012
GAZERAN Batonceau	600	160 077	161 879	+1,12%
GAZERAN Noue-Plate	1 600	403 695	359 045	-11,1%
Réservoir sur tour & forage des Bréviaires LES BREVIAIRES	360	16 578	51 741	+212,1%
Réservoir et forage de St Léger SAINT-LEGER-EN-YVELINES	600	147 495	128 797	-12,7%
Réservoir et forages d'Hermeray HERMERAY	200	96 161	66 993	-30,3%
Forage de la Boissiere Ecole LA BOISSIERE-ECOLE	Forage à l'arrêt			
TOTAL		824 006	768 455	-6,7%

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2011 [m³]	Importé en 2012 [m³]	Variation
RAMBOUILLET	2 589	11 453	+342,4 %
SIRYAE	20 900	19 080	-8,7 %
Total	23 489	30 533	+29,9 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2011	2012	Variation
Ressources propres	824 006	768 455	-6,7 %
Importations	23 489	30 533	+29,9 %
Total général	847 495	798 998	-5,7 %

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2011	2012	Variation [%]
Clients municipaux	82	89	+8,5%
Clients individuels	5 505	5 583	+1,4%
Dont clients individuels (Loi SRU)	37	41	+10,8%
Dont clients industriels	3	4	+33,3%
Clients autres collectivités	2	2	
Nombre total d'abonnements	5 629	5 719	+1,6%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés domestiques (hors SRU et autres collectivités) et communaux par commune*

ADAINVILLE	391
BOURDONNE	272
CONDE-SUR-VESGRE	482
EMANCE	366
GAZERAN	496
GRANDCHAMP	131
HERMERAY	500
LA BOISSIERE-ECOLE	324
LA HAUTEVILLE	142
LE TARTRE-GAUDRAN	19
LES BREVIAIRES	433
MITTAINVILLE	268
POIGNY-LA-FORET	432
RAIZEUX	399
SAINT-HILARION	371
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	650
Total des abonnés	5 676

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

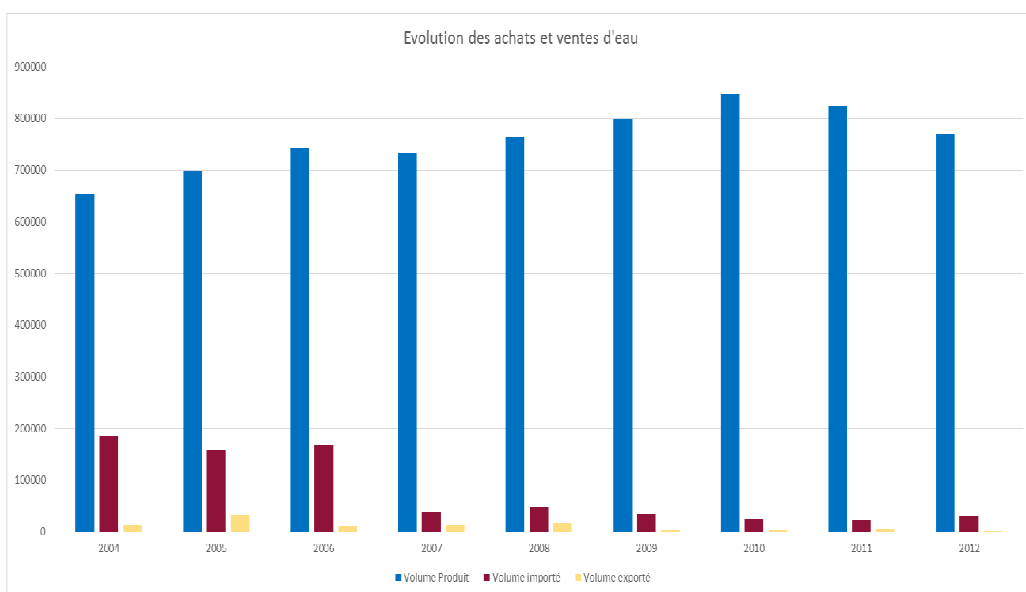
Volumes [m³]	2011	2012	Variation [%]
Volume produit	824 006	768 455	-6,7%
Volume importé	23 489	30 533	30%
Volume exporté	6232	96	-98,5%
Volume mis en distribution	841 263	798 892	-5,0%
Volume vendu aux abonnés sur le périmètre dont*	671 276	665 671	-0,01%
- clients municipaux	8 699	7 679	-11,7%
- clients individuels	662 577	657 992	-0,01%

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 118 m³ par an en 2012. Elle était de 120 m³ en 2011.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2011 [m³]	Exporté en 2012 [m³]	Variation [%]
RAMBOUILLET	6 232	96	-98,5%
SIVOM HADREP	0	0	0
Volume total exporté	6 232	96	-98,5%

Évolution des volumes mis en distribution



■ LONGUEUR DU RÉSEAU

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation
Linéaire du réseau hors branchements (ml)	264 578	264 578	272 820	276 092	278 965	+1,04 %
Longueur renouvelée (ml)	750	120			4624	

Service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ET PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les tarifs concernant la part de Véolia Eau sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie variable proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Le délégataire procède au relevé des compteurs deux fois par an :

- un relevé au printemps du 15 avril à fin juin
- un relevé à l'automne du 15 octobre à fin décembre

Pour chaque abonné, l'intervalle entre deux relevés est constant, avec une tolérance de 7 jours.

L'abonné est facturé :

- début juillet de l'année n : l'abonnement d'avance correspondant au deuxième semestre civil de l'année en cours, ainsi que les consommations de la période correspondant à l'intervalle entre le relevé d'automne (année n-1) et le relevé de printemps (année n)
- début janvier de l'année n+1 : l'abonnement d'avance correspondant au premier semestre civil de l'année en cours, ainsi que les consommations de la période correspondant à l'intervalle entre le relevé de printemps (année n) et le relevé d'automne (année n).

Le tarif de base de la part du délégataire est indexé deux fois par an, au 1er juillet de l'année n et au 1er janvier de l'année n+1.

La rémunération du délégataire résulte de l'application du tarif de base suivant :

ABONNEMENT = partie fixe semestrielle perçue d'avance en € hors taxes :

Abonnement semestriel
30 € HT/semestre

PARTIE PROPORTIONNELLE = prix en € hors taxes par mètre cube consommé :

Tranche de consommation par semestre	Prix au mètre cube
De 0 m ³ à 25 m ³ inclus	0,4043 € HT
au-delà de 25 m ³	0,9421 € HT

Ces tarifs de base sont définis dans les conditions économiques connues au 1er juillet 2006.
Date de première application du tarif de base : 1er janvier 2007

La part « Collectivité » est fixée à 1,01 €/m³ pour 2012.

■ VÉRIFICATION DE L'INDEXATION DU TARIF

- *Formule d'indexation*

$$K_1 = 0,15 + 0,38 \frac{SCh}{S_0Ch_0} + 0,12 \frac{TP10a}{TP10a_0} + 0,27 \frac{FSD1}{FSD1_0} + 0,08 \frac{CoefRaccordement \times EMT}{EMT_0}$$

- *Identification des paramètres*

Les valeurs des indices initiaux sont ceux en vigueur au 1^{er} juillet 2006 :

$S_0 = 402,4$, indice régional des salaires du BTP pour l'Île de France

$Ch_0 = 1,7804$, coefficient départemental des charges salariales pour les Yvelines

$TP10a_0 = 108,6$, indice relatif aux canalisations, égouts et autres travaux en eau potable et assainissement

$FSD1_0 = 110,5$, indice des frais et services divers – modèle de référence n°1

$EMT_0 = 103,3$, indice de l'électricité moyenne tension, tarif vert

- *Indexation du tarif*

Le tarif du 1^{er} semestre 2013 est calculé en se basant sur les indices connus au 1^{er} octobre 2012 (publication au MTBP), soit :

$S = 474,3$, valeur connue au 14 septembre 2012

$Ch = 1,774$, valeur connue au 14 septembre 2012

$TP10a = 133,6$, valeur connue au 07 septembre 2012

$FSD1 = 131,7$, valeur connue au 28 septembre 2012

$EMT = 141,2$, valeur connue au 28 septembre 2012

Coefficient de raccordement : 1,033 (valeur INSEE du 2 avril 2009)

- *Application de la formule*

$$K_1 = 0,15 + 0,38 \frac{474,3 \times 1,774}{402,4 \times 1,7804} + 0,12 \frac{133,6}{108,6} + 0,27 \frac{131,7}{110,5} + 0,08 \frac{1,033 \times 141,2}{103,3} = 1,178673$$

Valeur retenue par le délégataire : 1,178673

Les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2012 sont les suivants :

$$R_{fixe} = K_1 \times R_{fixe_0} = 1,178673 \times 30,00 = 35,36 \text{ €€}$$

Valeur retenue par le délégataire : 35,36 €

$R_{variable} = K_1 \times R_{variable_0} = 1,178673 \times 0,4043 = 0,4765 \text{ €/m}^3$ de 0 m³ à 25 m³ inclus

Valeur retenue par le délégataire : 0,4765 €/m³

$$R_{variable}' = K_1 \times R_{variable_0}' = 1,178673 \times 0,9421 = 1,1104 \text{ €/m}^3$$
 au-delà de 25 m³

Valeur retenue par le délégataire : 1,1104 €/m³

L'indexation des rémunérations perçues par le délégataire est conforme au contrat de délégation

L'Indice EMT doit être multiplié par un coefficient de raccordement de 1,033 (fixé par l'INSEE) en date du 2 avril 2009 pour obtenir l'indice EMTt utilisé dans la formule.

A compter du 31 octobre 2012, l'indice EMT « moyenne tension tarif vert A » a été supprimé par l'INSEE. Il est remplacé par l'indice ETVA5 « Electricité tarif vert A5 option de base » avec le coefficient de raccordement 1.

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

● Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	34,48	35,36	+2,55%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	N°1 (0 à 50 m ³)	0,4647	0,4765	+2,55%
(tranches en m ³ /an)	N°2 (au-delà de 50 m ³)	1,0829	1,1104	+2,55%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	0	0	0
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	N°1 (0 à 50 m ³)	0,99	1,01	+2,02%
(tranches en m ³ /an)	N°2 (au-delà de 50 m ³)	0,99	1,01	+2,02%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0582	0,0629	+8,07%
	TVA	5,5%	5,5%	0%

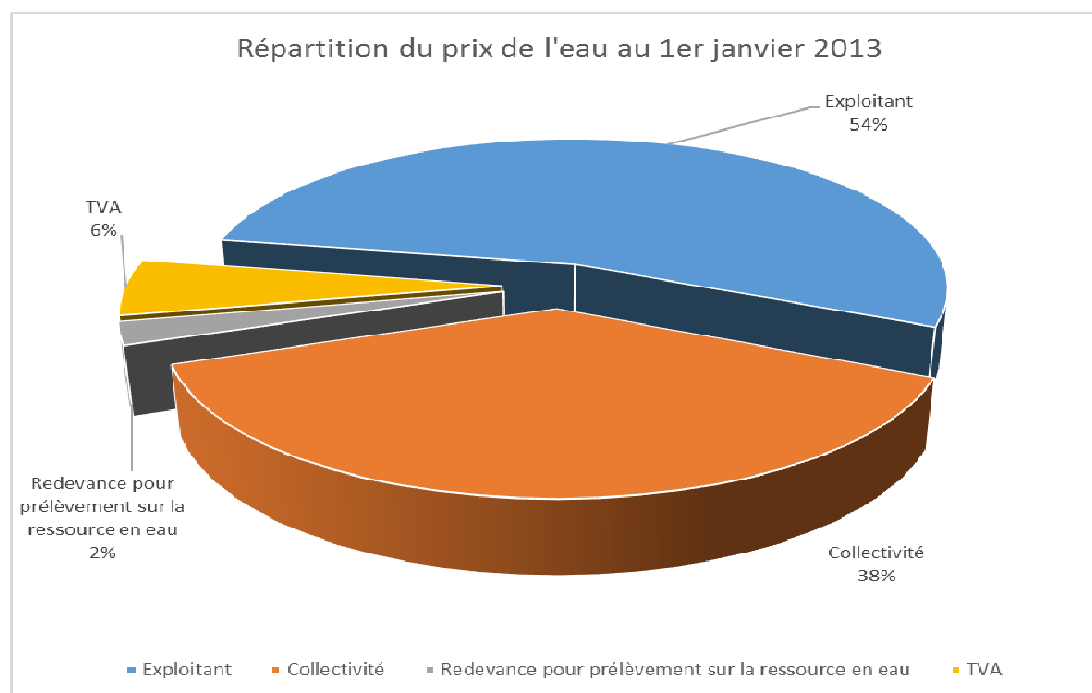
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	168,00	172,28	+2,55%
Collectivité	118,80	121,20	+2,02%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,98	7,55	+8,02%
TVA	18,41	18,71	+1,62%
Total [€ TTC]	312,19	318,61	+2,06%

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,33 %

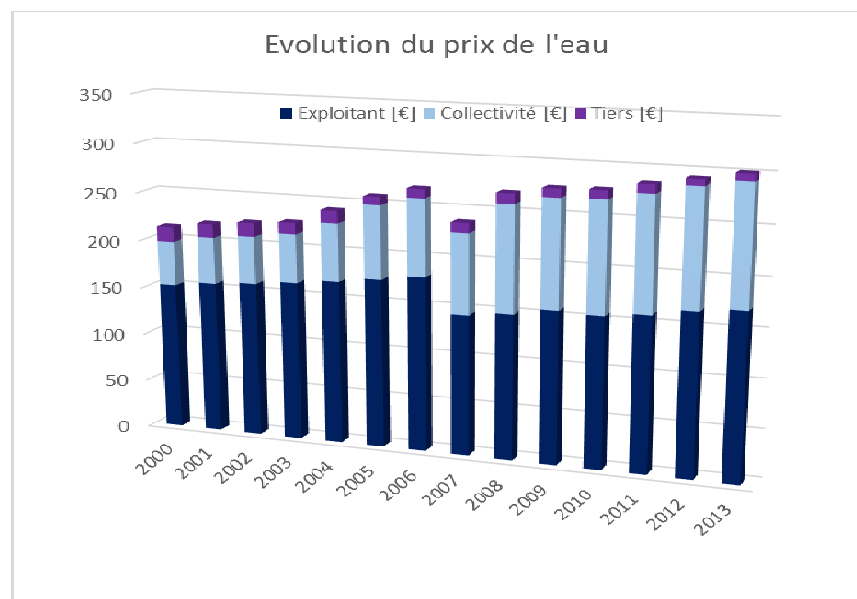
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,655 €/m³



■ **EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000**

Composantes hors TVA de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année).

	Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
Ancien contrat	2000	152,26	46,1	15,73	214,09
	2001	157,02	48,48	14,27	219,77
	2002	160,25	49,2	14,27	223,72
	2003	164,51	50,4	11,88	226,79
	2004	169,2	60	12,06	241,26
	2005	174,64	75	9,07	258,71
	2006	180,55	79,2	9,07	268,82
Nouveau contrat	2007	146,16	81,6	10,54	238,3
	2008	150,75	108	11,22	269,97
	2009	157,91	110,4	8,72	277,03
	2010	156,53	112,8	8,72	278,05
	2011	160,93	116,4	8,72	286,05
	2012	168	118,8	6,98	293,78
	2013	172,28	121,2	7,55	301,03



Évolution depuis 2000 :

Total hors TVA : +40,61 %
Exploitant : +13,15 %
Collectivité : +162,91 %
Tiers : - 52,00 %

Évolution depuis 2007 :

Total hors TVA : + 26,32 %
Exploitant : +17,87 %
Collectivité : +48,53%
Tiers : - 28,37 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2011	2012	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	657 941 €	653 887 €	-0,62 %
Total recettes de vente d'eau	657 941 €	653 887 €	-0,62 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2011	2012	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	931 040 €	958 994 €	+3,00 %
Total recettes de vente d'eau	931 040 €	958 994 €	+3,00 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	116 795,00 €	108 418,00	-7,17%
Produits accessoires	24 028,00€	28 350,00€	+17,98%
Autres recettes	14 729,00€	16 025,00€	+8,8%
Total des recettes	1 086 592 €	1 111 787,00	+2,31 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	1 373 328,59 €	1 989 339,39 €
Remboursements au cours de l'exercice	165 442,56 €	199 384,17 €

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITÉ DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	80	0	100 %
Conformité physico-chimique	39	1	97,44%

Une non-conformité a été observée à Hermeray :

- Prélèvement de l'ARS du 30 mai 2012 : un dépassement en atrazine (0,11 µg/l).

Sur le forage de la Noue Plate, aucun dépassement n'a été mesuré en 2012. L'ARS réalise un contrôle mensuel renforcé des teneurs en atrazine sur ce forage.

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques [en %]	100	100	100	100	100	100	100	100

Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques [en %]	96,40	97,33	96,67	98,00	95,12	95,00	97%	97%

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

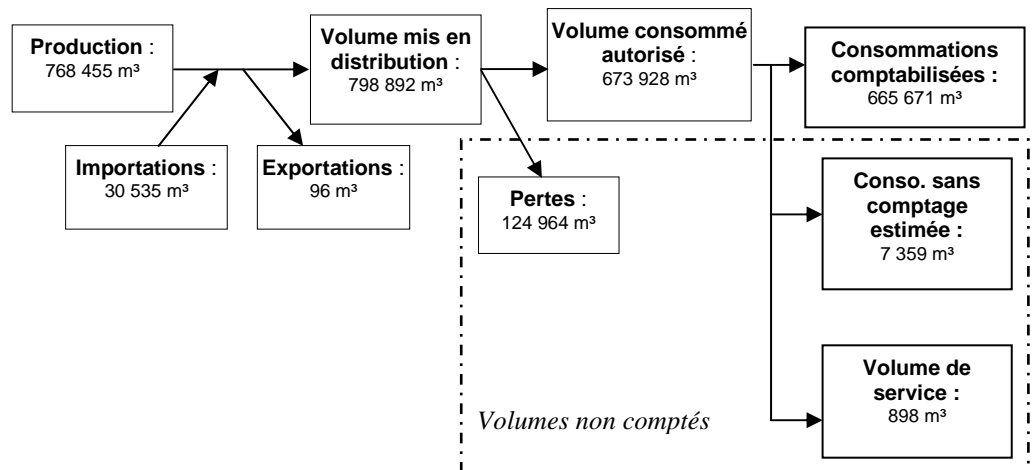
- 0 % = aucune action ;
- 20 % = études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % = avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % = dossier déposé en préfecture
- 60 % = arrêté préfectoral ;
- 80 % = arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % = arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [en %]	nc	43	46	45	45*	57*	63

*Gazeran Batonceau : 60 % ; Gazeran Forage de la Noue : 80 %, Hermeray : 20 %, Les Brevaires : 20 %, St léger : 60 %

■ PERFORMANCE DU RÉSEAU



* incendie, purges, fuites, consommations non comptabilisées...

** les consommations sans comptage estimées correspondent à des volumes autorisés (essais poteaux et bouches d'incendie...)

*** les volumes de service sont utilisés pour l'exploitation du réseau (purges, nettoyage réservoir, rinçage canalisations...)

Rendement du réseau de distribution : il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement du réseau de distribution [en %]	85,5	75,6	86,6	85,4	79,4	78,3	80,9	84,4

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Indice du réseau des volumes non comptés : il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Indice du réseau des volumes non comptés [en %]	1,31	2,31	1,08	1,23	1,66	1,82	1,69	1,3

Indice linéaire de pertes en réseau : il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de dessert

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire de pertes en réseau [en %]	1,29	2,31	1,08	1,23	1,58	1,74	1,60	1,22

■ INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ : prix du service de l'eau potable (redevances et taxes comprises) au m³ pour 120 m³ :

	2007 (01/01/08)	2008 (01/01/09)	2009 (01/01/10)	2010 (01/01/11)	2011 (01/01/12)	2012 (01/01/12)
Prix TTC du service pour 120 m ³ [en €/m ³]	2,76	2,84	2,85	2,94	3,00	3,05

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

⇒ 1 jour ouvré

■ INDICATEURS SUR LA QUALITÉ DU SERVICE

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [en nbre/1000 abonnés]	3,20	2,21	2,74	1,63	3,93	3,67

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements : pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements [en %]	nc	100	99,73	98,40	94,61	100

Taux de réclamations : cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de réclamations [en nbre/1000 abonnés]	nc	nc	nc	0,36	0,72	0,52

■ INDICATEURS À CARACTÈRE SOCIAL

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [en %]	1,46	0,5	0,7	0,68	0,58	0,45

Montant des abandons de créance et versements à fonds de solidarité : abandons de créances liées aux factures d'eau de l'année N + versements aux fonds de solidarité effectués par la collectivité pendant l'année N.

Pour l'exercice 2012, le nombre d'abandons de créances reçu par le délégataire est de 3 pour un montant accordé de 314 €.

■ INDICATEURS PATRIMONIAUX

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point = absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte

10 points = existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte

20 points = mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ 10 = informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)

+ 10 = connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations

+ 10 = localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes

+ 10 = localisation des branchements sur la base du plan cadastral

+ 10 = localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)

+ 10 = existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements

+ 10 = existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)

+ 10 = mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice. (Arrêté du 2 mai 2007)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	nc	40	40	40	50	50

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [en %]	0,28	0,16	0,11	0,06	0,39

Pour assurer le renouvellement du réseau à l'issue de la période d'amortissement comptable (70 ans), ce taux devrait être de 1,5% par an.

■ Opérations et travaux réalisés et à venir de l'eau potable

■ TRAVAUX RÉALISÉS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Travaux de renouvellement	Date de renouvellement
Renouvellement de canalisations à Poigny la Forêt (entre Poigny et St Léger) et à Gazeran (La Noue Plate – ZAC du Bel Air) (4600 m)	2012

■ TRAVAUX REALISÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

	Travaux de renouvellement	Date de renouvellement
Les Bréviaires	Renouvellement du variateur des pompes de surpression	Avril
Noue Plate	Renouvellement du compteur AESN par un débitmètre électromagnétique	Décembre
Condé sur Vesgre	Remplacement du déshumidificateur du regard	Avril
Poigny la Forêt	Renouvellement du stabilisateur de pression, mise en place d'un débitmètre télégéré en remplacement du compteur existant	Juin
Saint Léger en Yvelines	Renouvellement de l'analyseur de chlore	Janvier

Au cours de l'année 2012, 50 branchements ont été créés et 407 compteurs remplacés

■ RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de branchements	5 313	5 380	5 427	5 469	5 505	5 539	5608
<i>dont branchements plomb au 31 décembre</i>	1 933	1 933	1 749	1 248	921	612	150
% de branchements plomb restant au 31 décembre	36 %	36 %	34 %	26 %	23 %	19%	2,67%
Branchements plomb supprimés pendant l'année	0	0	184	501	327	309	462

■ RÉALISATIONS A VENIR PROPOSÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE

Surpresseur Gros Taillis (noté URGENT dans le rapport du délégataire)

Installation initiale provisoire donc non adaptée à la longévité. L'Algeco abritant la station de surpression est très endommagé et l'isolation se dégradant, l'hydraulique tant à se corroder rapidement.

Forage La noue de la Plate

La dérogation d'exploitation de cette ressource n'est plus active, le moindre dépassement de norme en pesticides risque de donner lieu à une demande d'arrêt de la production du Préfet. Il est nécessaire de mettre en place une solution palliative aux dépassements ponctuels en pesticides observés.

Réservoir St Léger

Apparition de fissures sur l'extérieur de l'ouvrage au niveau de la cuve

Réservoir Bourdonné

L'accès au réservoir nécessiterait d'être à aménager afin de faciliter l'accès au site (Arbres sur les bas côtés)

A noter également la présence de petites infiltrations sur le haut de la cuve.

Forage Les Bréviaires – Forage Hermeray

Absence de périmètre de protection de la ressource et de DUP.

Forage La Boissière École

Le rebouchage du forage sera à réaliser dans le cas de l'arrêt définitif de l'installation.

Le délégataire recommande la pose de vannes :

- Adainville (chemin de la Tuilerie),
- Bourdonné (Lieur Dit « Chaude Joute »),
- Les Bréviaires (chemin de Malbranche),
- La Hauteville (route de l'épinette)

car un grand nombre d'abonnés serait privé d'eau en cas d'intervention sur le réseau. Il serait nécessaire de poser des robinets vanne afin de limiter le nombre d'abonnés impacté.

Le délégataire recommande également le renouvellement des canalisations suivantes :

- Saint Léger la Grande Rue (1 000 m) la route des petits coins et de la Harpe (2100 m),
- Saint Hilarion la Route de Rambouillet (1 600 m), Le Bois Billard (1500 m)
- Grandchamp sur la RD983 le passage de pont (20 m),
- Poigny la Forêt sur la route de St Léger le renouvellement entre la place Maurice Hude et la Route des Feuillettes (1000 m)

Le délégataire signale que les bâtiments « Transformateur » aux forages de Saint-Léger, au surpresseur de Batonceau et aux forages d'Hermeray sont très dégradés. Une réhabilitation de ces ouvrages s'avère nécessaire.